



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1151 - Compétence départementale directe  
d'organisation du transport scolaire**

**Avenants à des conventions de délégation  
d'organisation de lignes de transports scolaires  
- Conventions avec le Séminaire de jeunes de  
WALBOURG et avec la commune de BAERENDORF**

**Rapport n° CP/2013/170**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Le Département a délégué sa compétence d'organisation des transports scolaires à l'association des parents d'élèves de Reichshoffen (APER) par délibération en date du 27 octobre 2007, pour une durée de 7 ans à compter de la rentrée de septembre 2007. Un avenant à la convention permet de préciser le montant de la subvention à verser par le Département au titre de l'année scolaire 2012/2013. Par ailleurs, la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg portant sur la délégation de compétence du Département au titre de l'organisation et du financement d'une ligne scolaire est à renouveler.

Le Département délègue également sa compétence d'organisation du transport scolaire à la commune de Baerendorf pour la ligne scolaire n° 3 Baerendorf - Postroff et subventionne à hauteur de 50 % le transport des élèves bas-rhinois.

Enfin, dans le cadre de l'organisation de circuits scolaires spécifiques pour les élèves et étudiants handicapés, la commission permanente du 7 janvier 2013 a approuvé une convention de délégation avec l'Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg et Environs (A.A.P.E.I) au titre de l'année scolaire 2012/2013. Un avenant à cette convention est proposé.

**1. Avenant à une convention de délégation d'organisation d'une ligne de transports scolaires avec l'association des parents d'élèves de Reichshoffen**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1985, l'association des parents d'élèves de Reichshoffen (APER), bénéficie d'une délégation de compétence de la part du Département du Bas-Rhin pour l'organisation d'une ligne de transport scolaire à l'intérieur de la commune de Reichshoffen.

Cette ligne permet de desservir un quartier excentré au Sud de la ville, mais situé tout de même à moins de 5 kilomètres des écoles, seuil fixé pour la prise en charge du transport scolaire en zone agglomérée par le Conseil Général.

Conformément au règlement des transports scolaires adopté par le Conseil Général réuni en sa séance plénière le 29 mars 2010, la ligne scolaire n° 50B peut néanmoins bénéficier d'un financement à hauteur de 50 % du coût de la ligne par le Conseil Général.

Pour l'année scolaire 2012/2013, le coût journalier s'établit à 124,85 € TTC, soit 17 354,15 € TTC pour l'année scolaire (139 jours de classe). La subvention du Conseil Général s'établirait donc à 8 677,08 € TTC, et sera formalisée par le biais d'un avenant à la convention.

2. Renouvellement de la convention avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg portant sur la délégation de compétence du Département au titre de l'organisation et du financement de la ligne scolaire.

Des élèves originaires de la région de Niederbronn-les-Bains et scolarisés au Séminaire de Jeunes de Walbourg bénéficient d'un transport organisé directement par l'établissement sur délégation de compétence du Conseil Général.

La Directrice du Séminaire sollicite d'une part l'autorisation formelle d'organiser ce transport scolaire (délégation de compétence) et d'autre part, une aide financière du Département, afin de couvrir une partie des dépenses.

L'actuel dispositif adopté par l'assemblée départementale le 29 mars 2010 en faveur des élèves fréquentant l'enseignement privé (établissement sous contrat d'association avec l'Etat) prévoit, pour les transports scolaires, l'attribution d'une subvention basée sur la distance séparant le domicile de l'élève de l'établissement public de secteur qu'il devrait normalement fréquenter. Le montant de la subvention allouée s'élève à 0,20 € par kilomètre, pour un trajet aller et un trajet retour par jour de classe.

A la demande de l'établissement scolaire, cette subvention, au lieu d'être versée individuellement aux élèves concernés, pourrait être allouée globalement au Séminaire de Walbourg, comme antérieurement.

C'est ainsi qu'au titre de l'année scolaire 2012/2013, il est proposé d'accorder au Séminaire de Walbourg une subvention de 15 535,40 € pour l'acheminement de 26 élèves. Il convient de noter que d'autres élèves accèdent à Walbourg directement par le Réseau 67 (ligne 310) ou le TER.

Le versement serait effectué en deux fois :

- Le 15 mars 2013 : 2/3 de la subvention
- Le 28 juin 2013 : solde sur présentation des justificatifs prenant en compte l'ensemble des inscrits de l'année scolaire en cours.

Ce dispositif nécessite ainsi la conclusion d'une convention avec l'établissement scolaire portant sur la délégation de compétence du Département au Séminaire de Jeunes de Walbourg pour l'organisation du transport scolaire pour l'année scolaire 2012/2013, pour la ligne scolaire n° 412 NIEDERBRONN/WALBOURG.

3. Création de la convention avec la commune de Baerendorf portant sur la délégation de compétence du Département au titre de l'organisation et du financement de la ligne scolaire Baerendorf - Postroff.

La commune de Baerendorf a sollicité du Département une délégation de compétence pour la mise en œuvre du transport scolaire entre Baerendorf et Postroff (57), en l'absence de transport scolaire organisé par les départements du Bas Rhin et de la Moselle.

Cette ligne scolaire n° 3 Baerendorf – Postroff prend en charge, pour l'année scolaire 2012/2013, 35 élèves dans le Bas Rhin sur 63 élèves au total.

Le présent rapport a pour objet de formaliser la délégation de compétence accordée par le Conseil Général du Bas-Rhin à la commune de Baerendorf.

Par ailleurs, et conformément au règlement des transports scolaires, le Conseil Général du Bas-Rhin subventionne les services de transport scolaire mis en place localement à hauteur de 50 %.

Considérant le cas particulier du RPI Baerendorf – Postroff qui s'étend sur deux départements, la subvention du Conseil Général du Bas-Rhin ne pourra cependant s'appliquer qu'au prorata du nombre d'élèves bas-rhinois utilisateurs du service.

A titre d'exemple, le montant de la subvention versée par le Département sera de 2721,95 € pour l'année scolaire 2012/2013 : 9 800 € (coût annuel de la ligne) x 35 élèves bas-rhinois / 63 élèves au total = 2 721,95 €.

Ce montant sera recalculé chaque année en fonction du nombre d'élèves.

Ce dispositif nécessite ainsi la conclusion d'une convention avec la commune de Baerendorf, portant d'une part sur la délégation de compétence du Département à la commune pour l'organisation de la ligne scolaire, et d'autre part le financement de la ligne.

#### 4. Prise en charge d'élèves - étudiants handicapés.

Dans le cadre de l'organisation de circuits scolaires spécifiques pour les élèves et étudiants handicapés, la commission permanente du 7 janvier 2013 a approuvé une convention de délégation avec l'Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg et Environs (A.A.P.E.I) au titre de l'année scolaire 2012/2013.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant à cette convention.

Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg et Environs (A.A.P.E.I)

##### SISES :

Lignes n° 902, 906 et 913

Les itinéraires ont été modifiés les 29 novembre 2012 et 16 janvier 2013, pour la prise en charge d'élèves supplémentaires. Cette modification n'entraîne pas de surcoût financier.

##### SIFAS :

Ligne n° 935

La prise en charge d'un nouvel élève à compter du 7 janvier 2013 entraîne un coût financier supplémentaire. En effet, le coût journalier passe de 75,00 € TTC à 120,00 € TTC. Soit un total de 7 455,00 € TTC (au lieu de 5 475,00 € TTC)

(Septembre 2012 à décembre 2012 : 75,00 € TTC x 29 jours = 2 175,00 € TTC)

(Janvier à juin 2013 : 120,00 € x 44 jours = 5 280,00 € TTC)

Ligne n° 939

La modification d'itinéraire et l'allongement du circuit pour la prise en charge d'un élève supplémentaire augmente le coût journalier de 117,10 € TTC à 122,10 € TTC

Soit un total de 8 768,30 € TTC (au lieu de 8 548,30 € TTC)

(Septembre 2012 à décembre 2012 : 117,10 € TTC x 29 jours = 3 395,90 € TTC)

Janvier à juin 2013 : 122,10 € TTC x 44 jours = 5 372,40 € TTC)

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37014	011-6245-81	70 000,00 €	70 000,00 €	26 843,43 €
36931	011-6245-81	505 000,00 €	184 888,48 €	2 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- approuve le versement de la subvention d'un montant de 8 677,08 € TTC à l'Association des parents d'élèves de Reichshoffen et la conclusion de l'avenant à la convention de délégation d'organisation conclue entre le Département et l'Association des Parents d'élèves de Reichshoffen
- approuve la convention de délégation de compétence d'autorité organisatrice de transports scolaires et de financement passée avec le Séminaire de Jeunes de Walbourg pour une durée d'un an et le versement d'une subvention d'un montant de 15 535,40 €
- approuve le projet de convention avec la commune de Baerendorf
- approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation avec l'Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis de Strasbourg et Environs (A.A.P.E.I) au titre de l'année scolaire 2012/2013
- approuve les modalités de prise en charge financière à intervenir entre le Département et l'A.A.P.E.I.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer les avenants et les conventions à intervenir.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL